

## Politique Sécurité de l'Information

Le SEGI a toujours considéré la Sécurité de l'Information comme partie intégrante de ses activités, l'incluant à chaque étape tant de ses projets que de ses activités opérationnelles. Ce credo est formalisé par la mise en place d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) conforme à la norme ISO 27001:2013.

Notre Manuel du Système Intégré Qualité et Sécurité de l'Information énonce les grands principes mis en place et démontre la conformité à la norme, tandis que les procédures et autres documents opérationnels du SMSI prouvent la rigueur de notre organisation, confortent nos bonnes pratiques et démontrent la compétence de notre personnel.

Le SEGI entend ainsi œuvrer à l'amélioration constante de son organisation et des mesures prises pour garantir :

- ↻ (S1) la confidentialité de l'information, en particulier des données sensibles ;
- ↻ (S2) l'intégrité de l'information ;
- ↻ (S3) la disponibilité de l'information et des services opérés ;
- ↻ (S4) l'adéquation aux lois et exigences en vigueur.

En particulier, le plan d'action 2022-2023 travaille à l'amélioration de trois axes :

- ↻ (S5) sécurisation du travail à domicile ;
- ↻ (S6) généralisation de l'authentification 2FA ;
- ↻ (S7) mise en place du SOC et de concentrateurs de logs.

Notre Cellule Sécurité des Systèmes d'Information, en toute indépendance, se porte garante devant la Direction du bon fonctionnement du SMSI par ses conseils éclairés, sa maîtrise des opérations, sa proactivité et sa réactivité face aux menaces, la pratique d'une veille technologique permanente et l'adaptation des activités en conséquence.

La Direction lui assure son plein support et s'engage à libérer les ressources nécessaires pour maintenir et développer notre SMSI.

Nous demandons à l'ensemble du personnel de souscrire à cette politique en continuant à s'impliquer personnellement dans la voie de la Sécurité de l'Information, en mettant en œuvre intégralement les dispositions du SMSI et en apportant entière collaboration à la Cellule Sécurité des Systèmes d'Information dans ses missions.

La présente déclaration sera adaptée chaque fois que nécessaire, de manière à ce qu'elle soit en adéquation permanente avec notre philosophie, nos objectifs et nos activités.

Sart-Tilman, le 23 septembre 2022

Laurent DEBRA,  
RSSI

Didier KORTHOUDT,  
Directeur général

